RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABLABS CONSULTING SASU
SASU au capital de 100 €
Siège social : 6 Rue du Lantissargues, 34070 MONTPELLIER
RCS Montpellier B 981 352 107

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 30 juin,

A dix heures,

Je soussigné, Monsieur BEL Alexis, Bernard, Raymond, agissant en qualité de Président et seul associé de la SASU ABLABS CONSULTING, a pris des décisions ordinaires portant sur les points suivants :

- Autorisation d'apport des titres de ABLABS CONSULTING à la société ABL Invest Holding SASU, en cours de constitution
- Mandat et nomination du cabinet Karen SAIMAN SAS pour mission de commissariat aux apports

PREMIERE RESOLUTION

(Apport des titres de la société ABLABS CONSULTING SASU à la société ABL Invest Holding SASU)

L'associé unique décide de procéder à l'apport des titres de la société ABLABS CONSULTING SASU à la société ABL Invest Holding SASU, en cours de constitution.

DEUXIEME RESOLUTION

(Nomination du cabinet Karen SAIMAN SAS comme commissaire aux apports)

L'associé unique de mandater le cabinet Karen SAIMAN SAS et son associée Karen SAIMAN pour mener à bien une mission de commissariat aux apports sur les titres de la société ABLABS CONSULTING SASU.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur BEL Alexis, Bernard, Raymond
Président associé unique

